



646 route de l'aérodrome
73460 TOURNON
Tél 04 79 38 48 03
www.aclubbertville.com
E.mail : aeroclub.albertville@acalbertville.com

Apprendre à piloter à l'Aéro-Club d'Albertville

ROBINDR400 140B
160CV



PS-28-N CRUIZER 100CV

Je veux apprendre à piloter un avion : combien cela va-t-il me coûter ?

ABL (LAPL restreint) – LICENCE LAPL - LICENCE PPL

| | - 21 ans | + 21 ans |
|----------------------------------------------------------------------------------|---------------|----------|
| 1/ Inscription au Club | 345 € | 385 € |
| 2/ Licence Fédération Française Aéronautique | 96 € | 96€ |
| 3/ Revue Info-Pilotes (Option) | 49 € | 49 € |
| 4/ Visite médicale auprès d'un médecin agréé | 50 € | 50 € |
| 5/ Heures de vol LAPL Restreint (ABL): | | |
| 25 h(moyenne) sur PS-28(140 €/h) | 3 500 € | 3 500 € |
| 25 h Instructeur (45 €/h) | 1 125 € | 1 125 € |
| 6/ Heures de vol LAPL : | | |
| 40 h(moyenne) sur PS-28(140 €/h) | 5 600 € | 5 600 € |
| 40 h Instructeur (45 €/h) | 1 600 € | 1 600 € |
| 7 / Heures de vol Licence PPL | | |
| 55 h (moyenne)sur Robin 160 cv (173 € /h) | 9515 € | 9215 € |
| 55 h (moyenne)sur PS-28(140 €/h) | 7700 € | 7700 € |
| 55 h Instructeur (45 €/h) | 2 475 € | 2 475 € |
| 7/ Fournitures : | | |
| Manuel du pilote d'avion complet | 75 € | 75 € |
| Carnet de vol | 15 € | 15 € |
| Abonnement Gli-Gli (entraînement examen) entre 20 et 100 Euros selon durée . | 60 € | 60 € |
| 8 / Taxes (DGAC) pour brevet | | 80 € |
| 80 € | | |
| A déduire pour les moins de 21 ans : | | |
| Bourse FFA Lâcher | - 350 € | |
| Bourse FFA ABL | - 350 € | |
| Bourse FFA ABL avec BIA | - 520 € | |
| Bourse FFA PPL | - 700€ | |
| Bourses : | 1400 € | |
| Estimation ABL (sans bourses et fournitures) | 5116 € | 5156 € |
| Estimation Licence LAPL (sans les bourses) | 7 691 € | 7 731 € |
| Estimation Licence PPL (sans les bourses) | 10 666 € | 10 706€ |

Les tarifs sont à titre estimatifs et dépendent de la progression de chaque élève.

Les Instructeurs de l'Aéro-Club



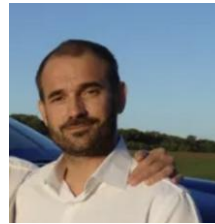
Jacques
DUBOURGEAT
0616032735
jdgt@cegetel.net
Qualifs : CPL - FI -
Responsable Pédagogique



Yann WAGNER
06 83 93 08 08
yann.wgnr@gmail.com
Qualifs :CPL-FI-IR-MEP



Guy Ferrer
06 40 84 52 05
ferrerg@free.fr
Qualifs : CPL - FI



Nicolas MONTAGNE
06 50 76 23 62
energie.89@live.fr
Qualifs :CPL-MEP-IR-FI



Thierry LALLEMAND
06 73 23 29 36
Thierry.lld@wanadoo.fr
Qualifs : CPL - FI - IR - FE



Victor ROGUET
06 68 27 61 73
roguetvictor@gmail.com
Qualifs :CPL-FI-IR-MEP

Pour toute demande d'information vous pouvez :

- Prendre contact par mail à l'adresse : aeroclub.albertville@acalbertville.com
- Ou au 04.79.38.48.03 vous pouvez laisser un message nous vous rappellerons dans les meilleurs délais.

Repères sur la formation

L'Aéro-club d'Albertville bénéficie d'un Agrément de la Direction de l'Aviation civile - DTO n °FR.DTO.0320 - pour les formations ABL (ancien Brevet de Base), LAPL, PPL , vol de nuit, voltige.

Brevet d'Initiation Aéronautique (BIA)

Destiné aux jeunes de plus de 13 ans. Il s'effectue dans le cadre d'une convention signée entre un aéro-club et un établissement scolaire. Il comporte une initiation théorique dans un établissement scolaire et une initiation pratique en aéro-club. Le titulaire d'un BIA peut obtenir des bourses en s'adressant à l'Aéro-Club. L'aéroclub d'Albertville dispense depuis 2014 une formation BIA en partenariat avec le Lycée Jeanne d'Arc à Albertville. La formation s'étale sur l'année scolaire. L'obtention du BIA exonère depuis 2020 leur détenteur de l'examen théorique pour l'ABL

Le LAPL Restreint (ABL)

Le LAPL restreint s'adresse aux jeunes dès l'âge de 16 ans, permet de voler seul à bord, dans un rayon de 45km (25 miles) autour de l'aérodrome de départ (hors des espaces contrôlés ou réglementés) et au delà avec les autorisations additionnelles .

Les conditions d'obtention sont :

- Totaliser au moins 6 heures de vol en double commande et 20 atterrissages
- Avoir 16 ans révolus le jour de l'examen en vue de l'obtention du brevet
- Subir avec succès les [examens théoriques](#), pratiques et de radio prévus par arrêtés

Avoir passé la visite médicale auprès d'un [médecin agréé](#)

Brevet de Pilote LAPL

Nouveau brevet Européen qui permet de piloter en Europe et en Suisse un aéronef quatre places monomoteur à pistons. Ce type d'avion équipe la quasi-totalité des aéroclubs en France

Les conditions d'obtention sont les suivantes:

- Avoir accompli au minimum 30 heures de vol.
- Totaliser au minimum 15 heures de vol en double commande et au moins 6 heures en solo supervisé.
- Avoir 17 ans révolus le jour de l'examen en vue de l'obtention de la licence

Subir avec succès les [examens théoriques](#) et pratiques prévus par arrêtés

Avoir passé la visite médicale auprès d'un [médecin agréé](#)

Brevet de Pilote Privé (PPL)

La licence de pilote privé (titre Européen appelé PPL) permet de voyager partout dans le monde et d'emporter sans rémunération des passagers sans limitation de distance.

Les conditions d'obtention sont :

- Avoir accompli au minimum 45 heures de vol.
- Totaliser au minimum 25 heures de vol en double commande et au moins 10 heures en solo supervisé.